

L'habitat et le dessin parcellaire aux confins de l'Ardenne liégeoise

par Jacqueline CLAUDE
Assistante à l'Université de Liège

Les études que l'on continue à consacrer à la géographie agraire, les colloques ayant comme thème l'habitat et le paysage rural (1) affirment l'intérêt que ces problèmes suscitent toujours, non seulement en ce qui concerne la genèse des phénomènes, mais de plus en plus aussi du point de vue de leurs mutations récentes et rapides, voire de l'aménagement du territoire.

En Ardenne liégeoise, les sept communes auxquelles nous avons étendu notre enquête appartiennent au compartiment occidental de l'Ardenne herbagère (2). Notre but est d'apporter une contribution à la géographie de l'habitat et du paysage rural de ces communes (3).

La région étudiée (Fig. 1), qui s'étend sur quelque 10 000 ha, se présente schématiquement comme suit. A l'est, l'entaille de la vallée de la Lienne sépare la commune de Rahier de celle de Chevron et de la partie de la commune de Lorcé située sur la rive gauche de l'Amblève. Ce compartiment oriental doit son relief heurté à la morsure différentielle de l'érosion dans les phyllades et quartzophyllades manganésifères du Cambrien (Salmien). La vigueur de l'érosion est due à la fois à l'altitude (300-350 m) et à la proximité du niveau de base très bas (180-200 m) que constitue le fond de la vallée de l'Amblève. Cet espace est creusé de petites vallées profondes, telle par exemple celle du ruisseau du

(1) Rappelons le symposium qui s'est tenu à Liège en juin-juillet 1969 et qui a succédé à quatre symposiums antérieurs (voir F. DUSSART, *Le symposium international sur la genèse de l'habitat rural et des paysages agraires de l'Europe tenu à Liège du 29 juin au 4 juillet 1969*, dans *Bulletin de la Société géographique de Liège*, n° 5, 1969, pp. 169-176). Les comptes rendus de ce symposium ont paru sous le titre : *L'habitat et les paysages ruraux d'Europe*, dans *Les Congrès et Colloques de l'Université de Liège*, volume 58, Liège, 1971, 476 p. Le prochain colloque consacré aux mêmes sujets se tiendra à Belfast en juillet 1971.

(2) Ce compartiment des régions agrogéographiques de Belgique comprend en outre les communes de Stoumont, Erezée, Harre et Mormont (voir CH. CHRISTIANS, *Un essai de délimitation de régions et de compartiments agricoles dans la Belgique du Sud-est*, dans *Bulletin de la Société belge d'Etudes géographiques*, tome XXIX, 1960, pp. 321-361).

(3) Les lignes qui suivent sont extraites de notre mémoire de licence (*Contribution à l'étude de l'habitat et du paysage rural aux confins de l'Ardenne liégeoise*). Dans le cadre assigné à ce travail, présenté à l'Université de Liège en 1969, une étude génétique de l'habitat et du paysage rural s'est avérée matériellement impossible à réaliser pour une région déjà vaste. Aussi notre étude rétrospective ne dépasse-t-elle guère l'époque de l'introduction du cadastre dans la région, soit l'année 1834.

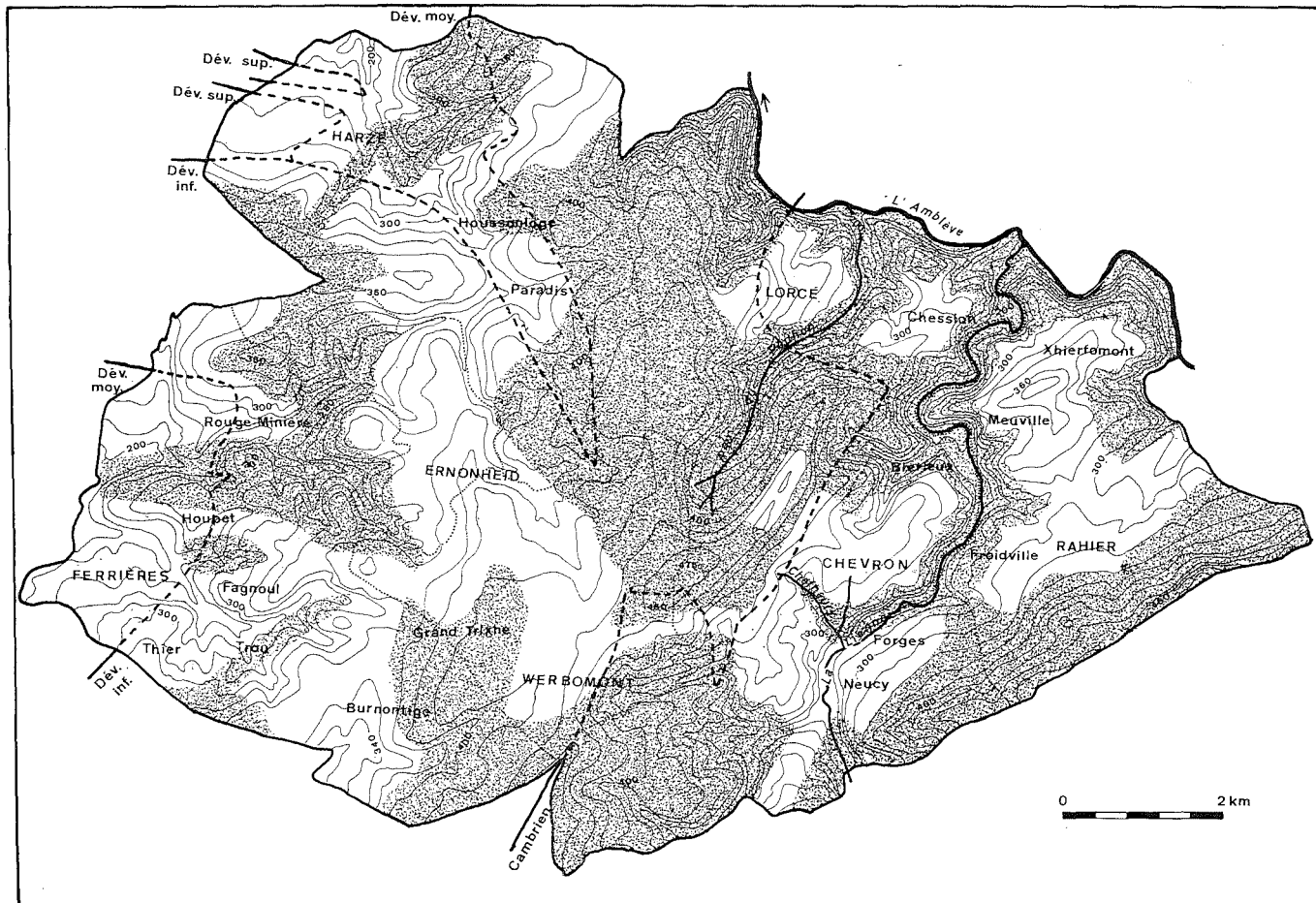


FIG. 1. — Les communes de Ferrières, Harzé, Ernonheid, Werbomont, Lorcé, Chevron et Rahier. En grisé, les forêts; en traits pointillés, les limites communales.

Pouhon, dont le fond, à 180 m d'altitude environ, sépare la partie agricole du finage du village de Lorcé de celle de son hameau de Chession. Il s'agit de deux terroirs herbagers, situés à environ 300 m d'altitude. Cette partie de la région considérée est bordée au sud-est par l'interfluve Lienne-Salm, haute crête boisée, culminant à 480 m d'altitude, due à la résistance offerte par les quartzites du Revinien.

A l'ouest, l'interfluve Ourthe-Amblève, à 420 m d'altitude moyenne, forme un vaste dôme de quartzites durs appartenant au Dévonien inférieur (Gedinien) ; c'est en fait une digitation du Plateau des Tailles, situé plus au sud. Ce lambeau de la pénéplaine pré-maastrichtienne (4) connaît sa plus large extension d'est en ouest au niveau de Werbomont ; il atteint au nord-est de ce village quelque 475 m d'altitude.

Les pentes tournées vers l'ouest, façonnées dans les roches moins résistantes du Siegenien, constituent, avec leurs nombreux niveaux d'aplanissement, le site de la plus grande partie des communes de Werbomont et d'Ernonheid. Là s'étendent également une partie des communes de Harzé et de Ferrières. Mais très vite après la retombée ardennaise, on aborde la zone calcaire méridionale de la Famenne. Haché de failles, cet espace se caractérise par son relief mouvementé, avec des dépressions où se logent notamment les villages de Ferrières (240 m) et de Harzé (180 m).

En résumé, la région considérée s'étend pour la majeure partie dans la zone qui forme la bordure septentrionale de l'Ardenne, mais elle déborde vers l'ouest sur le nord de la Famenne avec sa bande à calcaire et même, mais très marginalement, sur l'extrémité méridionale du Condroz oriental. La crête boisée séparant le bassin de l'Ourthe de celui de l'Amblève apparaît comme une limite régionale plus importante que le talus ardennais proprement dit : des paysages sensiblement différents s'étendent de part et d'autre de cet interfluve.

I. — LES FORMES DE PEUPEMENT (5)

Une constatation s'impose d'emblée : nous nous trouvons ici essen-

(4) P. MACAR, *L'évolution géomorphologique de l'Ardenne*, dans *Bulletin de la Société royale belge de Géographie*, tome LXXVIII, 1954, pp. 9-13.

(5) La typologie des cellules d'habitat rural peut être établie d'après plusieurs critères, tels la *durée*, la *disposition spatiale*, la *fonction économique*, le *statut administratif*, les *relations avec le finage*... La disposition spatiale de l'habitat rural se caractérise par les notions de *distance* et de *importance du groupement*. Pour cela, nous avons adopté la méthode de représentation cartographique utilisée par O. TULIPPE dans son ouvrage sur *L'Habitat rural en Seine-et-Oise. Essai de Géographie du peuplement*, Paris, 1934, (Nos classes de peuplement ont été établies selon la méthode des classes de même fréquence).

tiellement dans le domaine de l'habitat groupé (6), plus exactement celui de villages et hameaux, moins serrés sans doute qu'au cœur de l'Ardenne, et souvent quelque peu aérés dans la partie occidentale de la région. Là, les noyaux habités tendent, à leur périphérie, à adopter une disposition linéaire le long des chemins. Cependant, comme nous le verrons, les maisons isolées ne sont pas inexistantes.

A. — LA SITUATION ACTUELLE

L'est de la région est caractérisé par la faible densité des lieux habités. C'est le cas notamment des communes de Lorcé, Rahier et Chevron. Récemment, cependant, cette densité s'est étoffée grâce aux constructions isolées nouvelles qui sont apparues dans la vallée de la Lienne, au point de rapprocher cette densité, primitivement très faible, de celle de la partie occidentale.

Les constructions isolées (7) représentent 13 % du total des habitations de la région : elles se distribuent principalement le long des axes routiers. Les fermes isolées y comptent en moyenne de 20 à 30 ha de superficie exploitée ; par leur situation, elles réunissent les conditions d'exploitation optimales pour la région.

Ernonheid connaissait, au début du XIX^e siècle, un pourcentage de maisons isolées analogue à l'actuel, c'est-à-dire 23 % du total des habitations de la commune. En revanche, la proportion des constructions isolées s'est fortement accrue dans les communes de Chevron (8 % en 1834, 15 % en 1969) et de Harzé (5,6 % en 1834, 14 % en 1969), et,

(6) M.A. LEFÈVRE, *L'Habitat rural en Belgique*, Liège, 1926 et F. DUSSART, *Geographie der ländlichen Siedlungsformen in Belgien und Luxemburg*, dans *Geographische Rundschau*, n° 1, 1957, pp. 13-14.

(7) Nous avons considéré comme isolée la maison distante de plus de 100 m de ses voisines, nous réservant cependant le droit de diminuer ou d'augmenter cette distance lorsque les conditions locales de relief ou de végétation le justifiaient. Ce critère de distance minimum à partir de laquelle une maison est dite isolée a suscité maints commentaires. M.A. LEFÈVRE a proposé 100 m, les Polonais 150 ou même 300 m (voir M. SORRE, *Les fondements de la géographie humaine*, tome III, Paris, 1955, p. 44). Le Comité National de Géographie de France a pris 100 m comme distance minimale au-delà de laquelle deux maisons doivent être considérées séparément ; ce critère ne préjuge cependant pas des facteurs d'associations qui peuvent exister entre des maisons plus éloignées (voir à ce sujet R. LEBEAU, *Les grands types de structures agraires dans le monde*, Paris, 1969, p. 20 et M. DERRUAU, *Paysage et habitat ruraux des pays tempérés*, dans *Géographie Générale*, Encyclopédie de la Pléiade, 1966, pp. 1207-1208). Une maison est dite isolée, écrit G. NIEMEIER (*Siedlungsgeographie*, Braunschweig, 1967, p. 30) lorsque l'espace la séparant de ses voisins est trop vaste pour que l'introduction d'une construction, avec jardin et dépendances, puisse la rattacher à un groupement.

plus faiblement cependant (8), dans celle de Ferrières (9% en 1834 contre 12 % en 1969). Hormis les fermes importantes existant encore actuellement, les constructions du siècle dernier — que nous avons rangées dans cette catégorie de peuplement — n'étaient pas toutes à proprement parler isolées, mais plutôt en retrait des noyaux. Elles ont été peu à peu englobées dans le périmètre des hameaux et villages, principalement au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. La commune de Werbomont offre un exemple caractéristique de cette évolution : 26 % de constructions isolées en 1834 contre 10 % en 1969 et 20 % de constructions en noyaux de 2 à 5 maisons en 1834 contre 8,5 % seulement en 1969.

Cet habitat en groupes de 2 à 5 constructions se présente différemment selon son origine : petit noyau en tas aux constructions le plus souvent jointives — tels les hameaux de Bierleux, de Fagnoul — ou, pour les formes nées après la dernière guerre, juxtaposition des parcelles bâties (à partir ou non d'une construction plus ancienne).

A défaut d'autre terme, nous proposons d'appeler habitat en « doublet » (9) les groupes de 2 constructions. Par suite de leur fréquence, nous croyons devoir différencier ces « doublets » des *très petits hameaux* de 3 à 5 maisons dont nous faisons une catégorie à part. Dans les communes de Chevron et de Lorcé, ces groupes de 2 et de 3 à 5 maisons réunissent 3 à 5 fois plus de constructions en 1969 qu'en 1834. A cette dernière date, ce mode de peuplement actuel en très petit hameau se présentait sous la forme de groupes réduits à deux maisons proches, le « doublet ».

Le *petit hameau* (6 à 18 maisons) constitue le type de groupement le plus fréquent dans la partie orientale de la région. Dans la partie occidentale en revanche, le petit hameau se distingue par le fait qu'il n'est pas constitué d'un seul noyau habité : quelques constructions y sont venues,

(8) La grande majorité des constructions isolées, construites récemment dans la commune de Ferrières, sont des résidences secondaires. Cette forme de peuplement constitue un stade transitoire d'ailleurs, car, par suite de l'afflux constant des gens de la ville désirant disposer d'une résidence à la campagne, cet habitat a fait place, très rapidement, à des groupes de 2 à 5 maisons.

(9) C'est le « Doppelsiedlung » de G. NIEMEIER (voir *Siedlungsgeographie, ouvr. cité*, p. 68) ou le « Doppelhof » de K.H. SCHRÖDER, *Zur Entwicklung der Ortsgestalt*, dans K.H. SCHRÖDER und G. SCHWARZ, *Die ländlichen Siedlungsformen in Mitteleuropa. Grundzüge und Probleme ihrer Entwicklung*, dans *Forschungen zur deutschen Landeskunde*, Band 175, 1969, p. 41. Comme le fait remarquer K.H. SCHRÖDER, le groupe de 2 constructions est le plus souvent considéré selon les auteurs, soit comme une ferme isolée, soit comme un hameau (voir notamment J. TRICART, *Cours de Géographie humaine. L'Habitat rural*, Centre de Doc. univ., Paris, 1956, p. 81 et M.A. LEFÈVRE, *La géographie des formes de l'habitat*, dans *Bulletin de la Société belge d'Etudes géographiques*, tome III, 1933, pp. 195-196 et suiv.). G. NIEMEIER, *ouvr. cité*, pp. 33-34, appelle « Schwarmsiedlung » la forme d'habitat née de l'adjonction de maisons rurales à une construction plus ancienne; les petits noyaux ainsi formés n'ont pas la compacité d'un hameau.

presque simultanément, étoffer et relier les uns aux autres deux ou plusieurs très petits hameaux.

La catégorie composée de 19 à 35 maisons fait apparaître le *hameau* ou, quand la fonction publique est présente, le *petit village*, tel celui de Rahier. Cette forme de peuplement, plus fréquente actuellement dans la partie occidentale avec ses nombreux hameaux, y était totalement absente en 1834 si l'on fait abstraction du village d'Ernonheid.

Nous avons réservé le nom de *village* proprement dit aux groupes de plus de 35 habitations — plus de 21 en 1834. Il s'agit de Chevron (10), Lorcé et Werbomont, bien que ces villages aient des aspects très différents. Enfin, avec respectivement 93 et 105 maisons, Ferrières et Harzé — avec en plus, en contrebas du village, le Fond de la Ville avec 24 habitations — constituent les deux *gros villages* de la région.

Les parties occidentale et orientale se différenciaient moins, au siècle dernier, par la composition numérique de leurs chefs-lieux ; certains hameaux étaient même plus peuplés que les villages. C'est ainsi par exemple que, sur la rive gauche de la Lienne, le hameau de Chession figure en 1834 parmi les plus gros noyaux d'habitat : 36 constructions contre 28 seulement dans le village de Ferrières.

En résumé, la partie occidentale de la région se caractérise par des formes de peuplement diverses, avec une prédominance cependant du hameau et du très petit hameau de 3 à 5 maisons. Dans la zone médiane — comprenant surtout les communes de Werbomont et d'Ernonheid — les constructions isolées et les « doublets » rassemblent 50 % des constructions de chaque commune. Par contre à l'est, les villages et les hameaux en groupent plus de 70 %. Ces hameaux de la partie orientale — tels Neucy, Chession, Froidville et Neuville —, mal desservis par les voies de communication modernes, ont peu évolué et ont gardé à peu près la même importance qu'en 1834.

La distinction numérique entre les lieux habités n'est pas un critère aussi théorique qu'il paraît à première vue : en effet, les nuances obser-

(10) Nous avons longuement hésité à ranger Chevron dans cette catégorie. Au XIX^e siècle encore, la distinction se faisait entre « Chevron village » et « Chevron dit Mont-Delà », noyaux d'habitat distincts, séparés par la source d'un petit affluent de la Chefnury. Le premier comprend l'église, et sur les pentes vers la vallée de la Lienne, de petites maisons d'aspect suburbain, pour la plupart en partie reconstruites à la suite des dommages de la seconde guerre. En contrehaut, « Chevron dit Mont-Delà » rassemble les bâtiments agricoles et autres constructions rurales, d'abord sous la forme de maisons jointives, s'espacant ensuite de plus en plus vers le nord du village. Cependant, si la séparation des deux noyaux d'habitat se justifiait il y a un siècle, les accroissements successifs, qui ont fini par relier les deux groupes, nous les ont fait considérer comme une agglomération unique.

vées dans les différentes parties de la région correspondent à des niveaux et à des qualités très différents dans les équipements tertiaires.

B. — L'ÉVOLUTION AU SIÈCLE DERNIER

Les cartes de Ph. Vander Maelen (11) et les plans cadastraux de P.-C. Popp (12) constituent des sources précieuses pour caractériser l'habitat, tant quantitativement que qualitativement (13), au milieu du siècle dernier. Entre 1853 et 1863-1873, le nombre des constructions s'est accru de 9 à 11 % dans la partie orientale de la région, de 20 % dans la commune de Werbomont, de 30 % dans celles de Ferrières et de Harzé et de 69 % à Ernonheid.

Le village de Rahier (Fig. 2) présente un aspect quelque peu particulier. Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, les constructions s'échelonnaient d'un seul côté de la rue, suivant une disposition linéaire simple à l'instar du « Reihendorf » (14). En face de cette file de maisons, de l'autre côté de la route (15), quatre nouvelles constructions viennent s'édifier entre 1854 et 1863. A la même époque, à quelque 200 m à l'ouest de la dernière parcelle bâtie du village, on construit la ferme dite Belle Vue ; dans la suite, sa cour se ferme progressivement par l'adjonction de nouveaux bâtiments aux constructions primitives.

A Froidville et à Xhierfomont, de nouvelles constructions apparaissent à la périphérie de ces deux principaux hameaux de la commune de Rahier.

(11) Carte topographique de la Belgique dressée sous la direction de Ph. VANDER MAELEN, 1/20.000, 1853-1854.

(12) P.-C. POPP, *Atlas cadastral parcellaire de la Belgique*, Bruges. — Nous avons pu déterminer les dates de première parution possible de ces plans cadastraux par les méthodes exposées par F. DUSSART (*L'intérêt géographique des états de mutations et des croquis d'arpentage du Cadastre*, dans *Actes du Congrès de l'AFAS de Luxembourg*, 72^e session, 1953, pp. 322-329) et par J. HANNES (*L'Atlas cadastral parcellaire de la Belgique de P.-C. Popp. Importance de cette source pour la Géographie historique des communes*, dans *Revue du Crédit Communal de Belgique*, n^o 85, 1968, pp. 137-146). — Nous ne faisons mention ici que des constructions apparues entre 1853-1854 (VANDER MAELEN) et 1863-1873 (dates entre lesquelles s'échelonne la parution des plans POPP de notre région).

(13) A partir des renseignements fournis par les matrices cadastrales de POPP, nous avons, dans le travail de licence cité précédemment, essayé de montrer l'aspect que pouvaient présenter les constructions à cette époque.

(14) Ou « village-ligne », décrit par exemple par E. PLESSL (*Ländliche Siedlungsformen Österreichs im Luftbild*, dans *Landeskundliche Luftbildauswertung im mitteleuropäischen Raum*, n^o 9, 1969, pp. 38-41).

(15) Sur les plans cadastraux primitifs, ce bord sud-est du village est souligné d'un liseré vert, tout comme au nord la limite des parcelles bâties du village (et le périmètre bâti des hameaux). Ce liseré pourrait marquer la limite des terres soustraites aux contraintes collectives. L'absence de documents ne nous a pas permis de vérifier cette hypothèse.

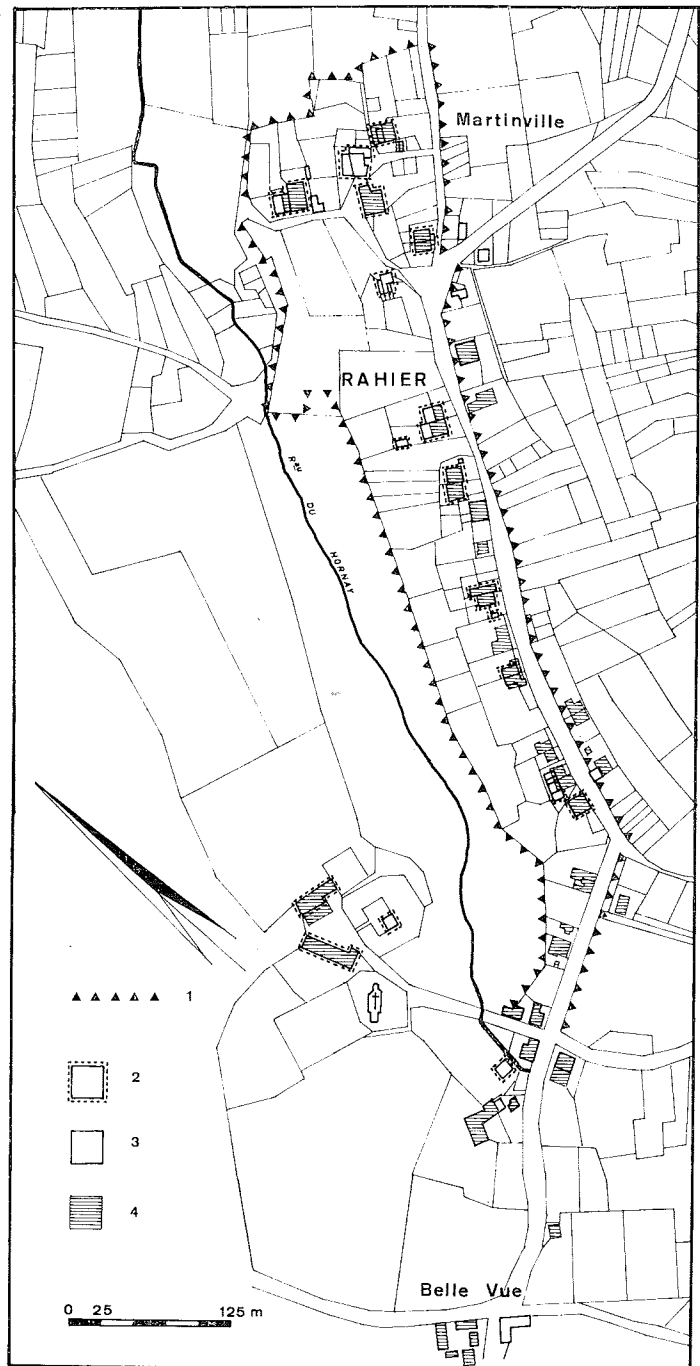


FIG. 2. — Le village de Rahier.

1 = liseré vert marquant, en 1834, sur le plan cadastral, le périmètre bâti du village et des hameaux; 2 = constructions existant en 1834; 3 = constructions existant en 1862-1863; 4 = constructions existant en 1969.

Dans les communes de Chevron et de Werbomont, 50 % des nouvelles constructions sont des fermes isolées nées de défrichements. Par contre, dans la partie occidentale de la région, principalement dans les communes de Harzé et d'Ernonheid, les mises en valeur s'accompagnent de constructions par groupe de deux ou trois (par exemple à la Heid d'Amitié). Les autres maisons construites à cette époque comblent partiellement les vides entre les différents petits noyaux d'habitat, le tout ébauchant l'aspect aéré actuel des hameaux.

Cet étoffement inégal de l'habitat reflète les fluctuations démographiques. Les faibles taux d'accroissement des constructions (Fig. 3) dans les communes orientales sont la conséquence d'une régression précoce de la population. L'exode rural commence à dépeupler cette partie de la région. (déjà en 1834 mais surtout à partir de 1880-1890), mais ce sont surtout les effets d'une baisse démographique depuis le début du siècle qui se répercutent dans la construction. En effet, en l'espace de 20 ans (de 1853 à 1873), toute la région voit sa population diminuer en moyenne de 0,5 % à 2 %, sauf Werbomont, qui connaît une augmentation de plus de 4 %. Cependant cette diminution ne persiste pas dans la partie occidentale qui connaîtra, jusqu'en 1910 environ, sa plus forte poussée démographique. Les carrières de l'Ourthe et de l'Ambève offrent, en effet, suffisamment d'emplois pour fixer la population. Dans le village de Harzé, notamment, le grand nombre d'anciennes petites maisons d'ouvriers carriers témoigne, encore aujourd'hui, de l'importance que cette activité eut jadis.

Un exemple nous permet de chiffrer l'évolution divergente de la partie occidentale et de la partie orientale de la région (16). En 1910, la commune de Rahier possède 30 % de constructions en plus qu'en 1853 ; à la même date, il y en a 80 % en plus dans la commune de Werbomont où la population suit un rythme de croissance constant : en effet, en un siècle et demi sa population fera plus que doubler, à la suite surtout d'un solde migratoire favorable.

Les graphiques de la figure 4 montrent bien l'évolution divergente des densités de population et d'habitations (17) dans les différentes

(16) L'augmentation du nombre des maisons que connaît depuis une vingtaine d'années la commune de Lorcé reflète le dynamisme du hameau de Targnon, à caractère plus urbain et situé sur la rive droite de l'Ambève, le long d'une route à circulation importante.

(17) L'examen de la répartition des habitants peut aider à définir les formes de peuplement (voir M.A. LEFÈVRE, *L'Habitat rural en Belgique*, *ouvr. cité*, pp. 99-116; G. SCHWARZ, *Allgemeine Siedlungsgeographie*, 3^e éd., Berlin, 1966, p. 48; F. DUSSART, *Quelques réflexions sur l'urbanisation des campagnes et ses répercussions sur l'habitat rural de la Belgique*, dans *Mélanges de Géographie physique, humaine, économique, appliquée*, offerts à M. Omer Tulippe, Gembloux, 1967, pp. 401-409, surtout p. 404).

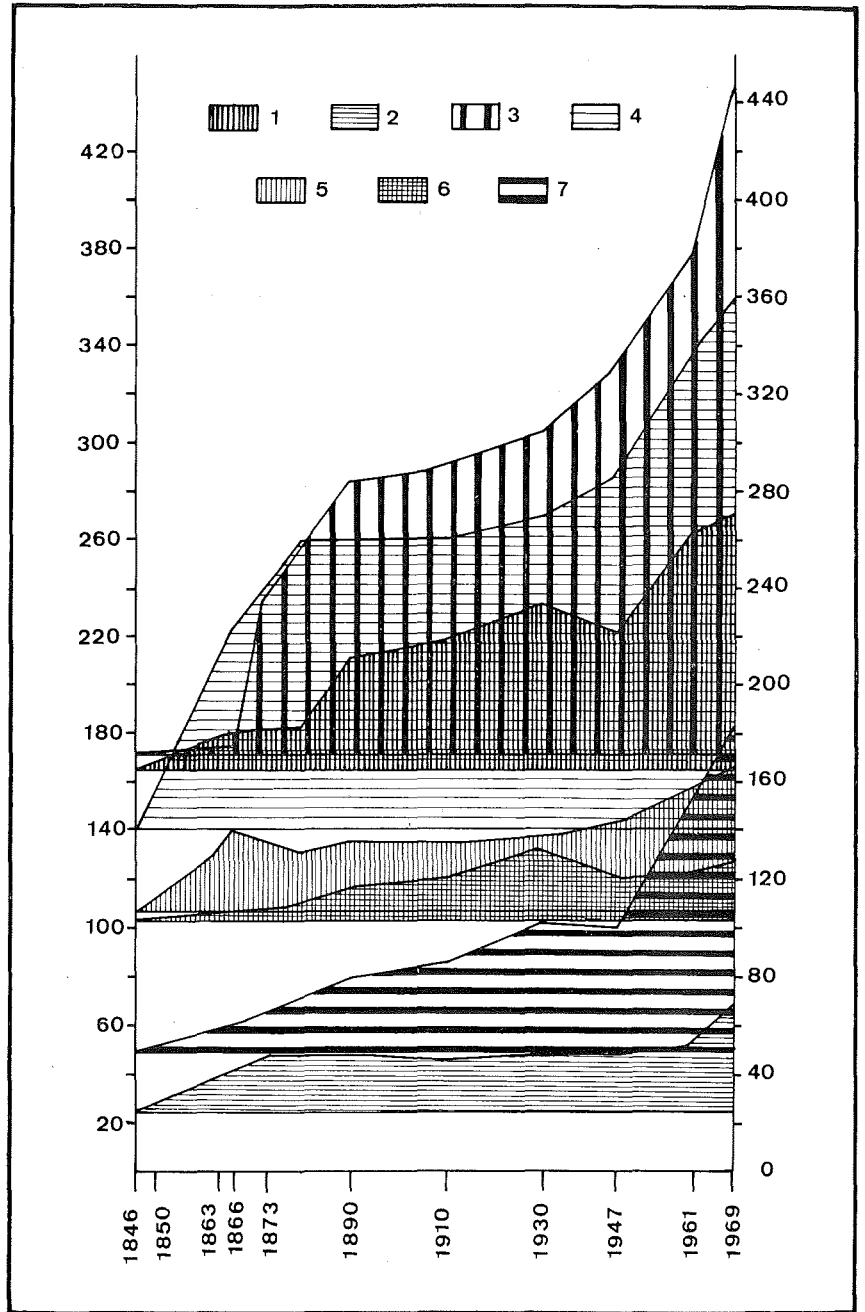


FIG. 3. — L'évolution du nombre des maisons.

1 = Chevron; 2 = Ernonheid; 3 = Ferrières; 4 = Harzé; 5 = Lorcé; 6 = Rahier;
7 = Werbomont.

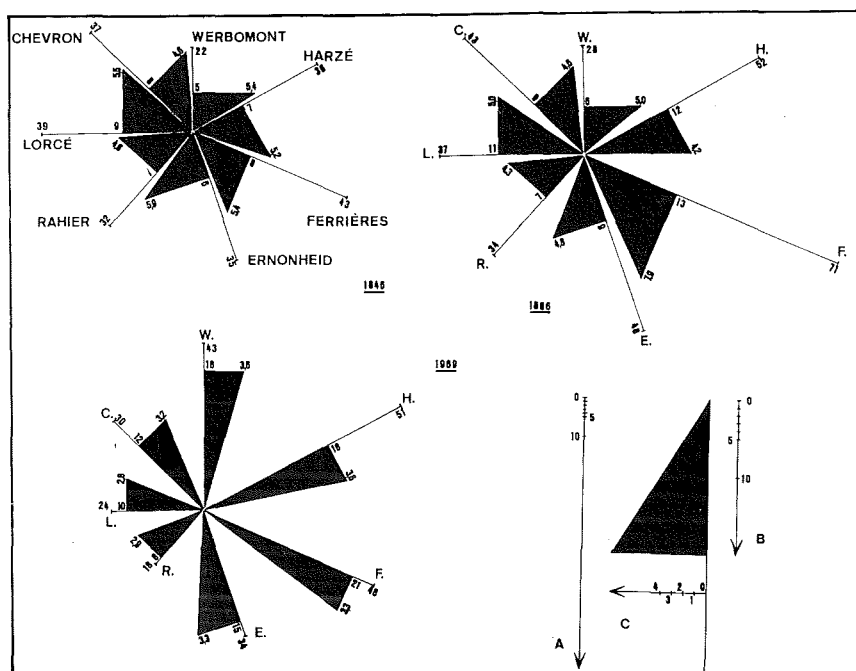


FIG. 4. — Les densités du peuplement.

A = nombre d'habitants par km² de superficie cadastrale; B = nombre de maisons par km² de superficie cadastrale; C = nombre d'habitants par maison.
 Afin de permettre des comparaisons valables, les résidences secondaires ne sont pas prises en considération pour le calcul du nombre d'habitants par maison en 1969.

communes. On peut voir également, en comparant les figures 3 et 4, qu'une même augmentation du nombre des maisons, dans les communes de Ferrières et de Harzé notamment, se traduit par une structure profondément différente quant au taux d'occupation des maisons : les habitations sont deux fois plus peuplées à Ferrières que dans la commune de Harzé (8 personnes en moyenne par maison en 1866 dans la première commune, un peu moins de 5 personnes en moyenne dans la seconde).

Malgré la diminution rapide de leur population depuis le début du XX^e siècle — et ce après la poussée démographique de 1880-1910 —, les communes de Ferrières et de Harzé n'ont cessé de voir s'accroître le nombre de maisons ; dans la première commune le mouvement s'est même considérablement accéléré depuis 1961. Cette date marque aussi un nouvel essor (18) pour Ernonheid. Certes, l'accroissement naturel de la

(18) Après les nombreuses constructions édifiées entre 1834 et 1873, la commune a gardé son potentiel bâti de façon pratiquement constante jusqu'en 1961 (voir Fig. 3).

population y est nul — il était négatif jusqu'il y a peu, comme dans les autres communes —, mais son solde migratoire est en revanche devenu positif et, après une longue stagnation (depuis 1873), de nombreuses nouvelles constructions apparaissent au voisinage de la route Liège-Bastogne : ce sont des résidences secondaires. En effet, à partir de 1961 principalement, l'augmentation des constructions nouvelles reflète l'arrivée à la campagne de citoyens désirant y posséder une résidence secondaire.

C. — LA PHYSIONOMIE EN PLAN DES LIEUX HABITÉS

Le plan des lieux habités revêt 5 formes principales. Les parcelles bâties jointives confèrent un aspect globuleux et ramassé, *en tas*, aux hameaux de Chession, Xhierfomont, Froidville, Neuville, Bierleux, Neucy, Les Forges, de même que, dans la partie occidentale, au petit hameau de Fagnoul.

Au Houpet, au contraire, les maisons s'alignent en *ordre serré le long de l'axe routier*, avant de s'étirer dans la direction du village de Ferrières. Lorcé et son hameau satellite Bierny connaissent un agencement analogue à celui de Chession : quelques constructions de l'extrême fin du XIX^e siècle unissent ces deux noyaux d'inégale importance.

Sur la rive gauche de la Lienne, les hameaux d'Oufny et d'Habiémont laissent persister des vides entre leurs habitations. Cet aspect se présente également dans le village de Rahier : à partir du petit hameau en tas de Martinville, les maisons, aux façades tournées vers le sud, s'espacent assez régulièrement le long de la route (voir Fig. 2). Plus marquée encore à l'ouest, cette tendance à l'aération y aboutit à des *agglomérations en ordre lâche*, notamment dans les hameaux du Thier et des Trou de Ferrières. A partir des centres de La Rouge Minière, de Malaccord, de Burnontige, de Grand Trixhe et de Werbomont les espaces herbagers augmentent entre les constructions : cette ébauche d'habitat du type *village-nébuleuse* (19) sera pleinement réalisée dans le village allongé de Harzé.

Le village de Ferrières (Fig. 5), enfin, présente une particularité quant à l'origine de sa forme en plan. Il affecte actuellement une allure linéaire assez caractéristique. En 1834, son aspect était tout différent : le village est dû, en fait, à la fusion de deux noyaux distincts qui, s'ils s'étaient développés séparément, auraient abouti à des formes globuleuses.

(19) Dans le sens de la première définition qu'en a donné M.A. LEFÈVRE, c'est-à-dire qu'« en dehors du noyau central, il n'y a aucune cohésion entre les habitations... » (*L'Habitat rural en Belgique, ouvr. cité*, pp. 21-22).

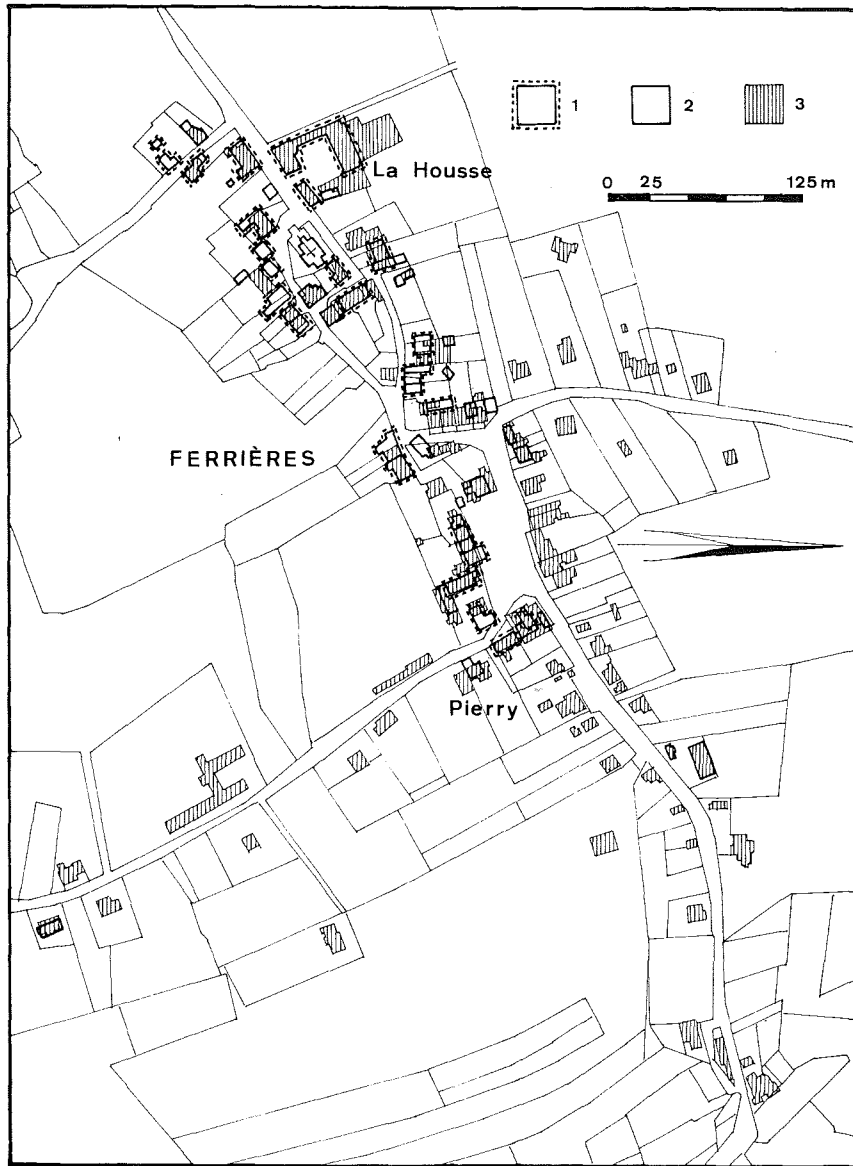


FIG. 5. — Le village de Ferrières.

1 = constructions existant en 1834; 2 = constructions existant en 1871-1872; 3 = constructions existant en 1969.

Le hameau du Pierry était constitué d'une place rectangulaire (l'actuelle place du village) bordée par la ferme du Pierry et quelques constructions. En contre-haut se dressait le village proprement dit : il groupait

également quelques habitations autour d'une place, allongée cette fois, et occupée par l'église et quelques maisons. La ferme de la Housse — résidence, au XVII^e siècle, des mayeurs héréditaires des communes de Ferrières et de Lorcé notamment —, à l'extrémité sud-ouest de cet ensemble, a, par ses terres, arrêté l'extension du village dans cette direction (20).

En résumé, nous avons qualifié de hameaux et de villages-nébulieuses linéaires l'habitat qui échelonne ses éléments le long de la route Liège-Bastogne jusqu'à Houssonloge et, depuis le village de Ferrières jusqu'à La Rouge Minière. Cette forme d'habitat s'observe également, mais depuis peu de temps et sous une forme moins nette, dans le sud de la commune de Ferrières, et ce depuis le hameau du Thier jusqu'à Burnontige. Au sein de cette zone, le petit hameau de Fagnoul constitue l'unique exemplaire d'habitat de type ardennais pur, c'est-à-dire en noyau dense. L'habitat aéré prend fin aux pieds de l'interfluve Ourthe-Ambève : au-delà dominant les forment nucléaires ardennaises. Seul Rahier, rappelons-le, a un aspect quelque peu différent avec ses constructions rangées en majeure partie d'un seul côté de la route.

II. — LE DESSIN PARCELLAIRE (21)

Examiné à trois époques différentes (1834, 1863-1873 et 1969), le parcellaire cadastral (22) n'a pas subi de modification profonde en un

(20) Les différents aspects de la *maison rurale* dans notre région ont été décrits dans un travail antérieur; aussi ne seront-ils pas envisagés ici (voir R. GOBILLON, *Types d'habitation et leur répartition en Ardenne du Nord-Est*, mémoire de licence en Sciences géographiques, Université de Liège, 1962, inédit). Les sites des hameaux et villages n'ont rien de caractéristique. Mentionnons cependant le site de plaine alluviale, car il témoigne de l'activité sidérurgique jadis florissante. C'est ainsi que la richesse du sol en minerai de fer fit éclore Ferrières, Férot et La Rouge Minière dès l'époque gallo-romaine. Lorcé daterait de la même époque (voir à ce sujet J.E. DEMARTEAU, *L'Ardenne belgo-romaine*, Liège, 1911 et J. YERNAUX, *Histoire du Comté de Logne*, Liège, 1937). Parmi les sièges de la petite sidérurgie d'autrefois, citons le hameau des Forges sur la rive concave de la Lienne, le Fond de la Ville — partie basse du village de Harzé —, Jehanheid, ou encore Férot, dont les scories et autres débris se mêlent aux dépôts alluviaux. Au XVIII^e siècle, excédant les besoins des fourneaux locaux, le minerai est exporté vers le bassin liégeois. Plus florissant était le commerce de charbon de bois, dépeuplant, à la moyenne de 2.000 ha par an, les futaies déjà soumises aux épuisants droits d'usage. Les coupes s'intensifieront encore après la vente des biens des abbayes de Stavelot et de Bernardfagne (voir G. HOYOIS, *L'Ardenne et l'Ardennais*, tome II, Paris-Bruxelles, 1949, pp. 469-471).

(21) A l'instar de bon nombre d'auteurs, nous avons séparé les études des deux éléments fondamentaux du paysage rural, l'habitat et le dessin parcellaire. Nous ne développerons pas ici les notions de faire-valoir, d'affectation du sol, etc., que nous avons étudiées dans notre mémoire manuscrit.

(22) Pour la valeur morphologique du parcellaire cadastral, voir F. DUSSART, *Les types de dessin parcellaire et leur répartition en Belgique*, dans *Bulletin de la Société belge d'Etudes géographiques*, tome XXX, 1961, pp. 23-25.

siècle et demi. Aussi nous sommes-nous avant tout attachée à la structure parcellaire actuelle.

Dans la carte de la figure 6 — qui ne concerne que la commune de Lorcé — apparaissent, en plus de la morphologie agraire actuelle, la répartition des biens communaux et les grandes affectations des terres au milieu du XIX^e siècle (23). Ainsi se dessinent, sur le canevas parcellaire actuel, à la fois le terroir cultivé en 1863 et celui de 1969.

Les parcelles quadrangulaires sont classées selon leur rapport largeur-longueur (soit l'inverse du coefficient d'allongement). Les pièces de terre régulières sont ainsi rangées en parcelles trapues, allongées ou laniérées. Les parcelles polygonales irrégulières ont des côtés éventuellement rectilignes : pour les distinguer des champs quadrangulaires proprement dits, nous y avons rangé les nombreux trapèzes et parallélogrammes. Les polygones réguliers ont des contours rectilignes et, en général, compliqués; les apophyses et les rentrants nombreux sont le fait, pour les plus petits, de regroupements (24). Nous avons enfin distingué les polygones de type particulier : leurs contours extrêmement variables reflètent les caprices du relief, les tracés des cours d'eau, des routes. Nous leur avons associé les rares formes triangulaires issues, pour la plupart, de la surimposition du réseau routier.

Dans la partie occidentale, les terroirs agricoles de Ferrières et de Harzé présentent des caractères à la fois ardennais, famennien et condrusien. A Ferrières, les champs allongés, réunis en quartiers et s'allongeant perpendiculairement aux pentes, sont interrompus par de vastes parcelles massives au voisinage du village et des hameaux. Groupés en quartiers moins nettement dessinés au fur et à mesure que l'on s'éloigne des noyaux d'habitat, ces champs laniérés passent à des formes plus trapues, voire polygonales. Les terres cultivées du village et des hameaux ont pris peu d'extension au cours du siècle dernier, sauf dans le sud de la commune. Signalons par exemple le beau quartier des « Longues Terres », large de quelque 220 m, long d'environ 420 m, qui est apparu après 1872 dans

(23) Sources : 1^o Pour la localisation des biens communaux : matrices et plans cadastraux de P.-C. POPP (*ouvr. cité*). — 2^o Pour l'affectation du sol au XIX^e siècle : cartes topographiques de Ph. VANDER MAELEN (*ouvr. cité*) et les matrices cadastrales de P.-C. POPP. — 3^o Pour la morphologie agraire en 1969, notamment : Ch. CHRISTIANS, *Contribution à l'étude géographique de la structure agraire dans la partie wallonne de la Belgique*, dans *Bulletin de la Société belge d'Etudes géographiques*, tome XXX, 1961, p. 350 et suiv.; F. DUSSART, *Les types de dessin parcellaire*, *ouvr. cité*, p. 45; R. LEBEAU, *Les grands types de structures agraires*, *ouvr. cité*, p. 42.

(24) Voir Ch. CHRISTIANS, *Contribution à l'étude géographique de la structure agraire*, *ouvr. cité*, p. 350.

les bruyères de Burnontige (25) : de très longues lanières s'y rangent suivant une pente de 10 % environ.

Dans la commune de Harzé, le mélange de parcelles aux contours polygonaux est plus intense dans la zone s'étendant aux pieds de l'interfluve Ourthe-Ambève, là où, au XIX^e siècle encore, régnaient la lande et la forêt aux arbres clairsemés. Pourtant, les défrichements de cette époque s'y sont également effectués sous la forme de quartiers rectangulaires, comme il en reste dans la partie nord-orientale de cette commune. Une disposition en lames de parquet se distingue encore, plus nettement que dans la commune de Ferrières, sur les étendues à relief plus calme des sols calcaires ; depuis longtemps mis en valeur, la plupart d'entre eux n'ont pas connu la conversion en herbages de la seconde moitié du siècle dernier.

A Ernonheid, des lotissements de biens communaux effectués en 1862-1871 (26) à la Heid d'Amitié et au Fond du Moulin, il reste quelques quartiers laniérés, associés aux formes plus irrégulières dues à des divisions et regroupements divers. Aux lieux dits La Fange et le Fond des Champs, les sols mis en valeur entre 1834 et 1873, puis abandonnés à nouveau à la forêt, gardent leurs divisions en courtes lanières (75 à 125 mètres de long), réunies en quartiers réguliers.

La commune de Werbomont, quant à elle, a vu sa minuscule surface agricole de 1853 (27) s'accroître de façon analogue, c'est-à-dire parfois sous la forme de courtes lanières, mais le plus souvent sous celle de champs rectangulaires, groupés en quartiers réguliers, de plus en plus vastes au fur et à mesure que l'on gagne le sud du territoire communal.

Dans le finage de la commune de Lorcé (Fig. 6), au relief heurté, se découpent deux complexes de champs : celui du village et celui de son principal hameau, Chession. Situés tous deux à environ 300 m d'altitude, ils sont, rappelons-le, séparés par le ruisseau du Pouhon, qui coule

(25) Nouvelle preuve que des beaux laniérés groupés en quartiers peuvent être d'origine récente (voir F. DUSSART et Ch. CHRISTIANS, *Le paysage rural et ses transformations dans la commune de Halma, aux confins de la Famenne et de l'Ardenne*, dans *Bulletin de la Société belge d'Etudes géographiques*, tome XXVII, 1958, pp. 84-85).

(26) ARCHIVES DE L'ÉTAT à Liège, *Fonds de la Province de Liège, section IIE, Biens communaux, acquisitions, échanges, partages*, liasse 47.

(27) Les toponymes « à Bovreye », « Pré del Bovraie » nous ont fait penser aux terrains en *bouvière* ou *épargne*, c'est-à-dire un canton de prairies et de terres mis à bans après la récolte des premiers fruits, avec défense d'y mener le bétail en pâture avant un certain temps limite. C'étaient, en général, les meilleurs champs, les plus proches du village (voir ce qu'en dit notamment G. HOYOIS, *ouvr. cité*, pp. 666-667 et suiv.). Non seulement ces emplacements se situent à proximité immédiate des constructions du début du XIX^e siècle, mais de plus, l'examen de la carte pédologique nous y a révélé des placages de sols meilleurs.

à 180 m d'altitude. Il s'agit de quartiers arqués, divisés en lanières courtes (100 m environ), au grand axe perpendiculaire aux pentes. Les divisions transversales (certaines lanières ont été regroupées en polygones de consolidation) ont apporté peu de modification aux quartiers primitifs, et au cœur du finage villageois se retrouvent encore les grandes parcelles massives de « La Cour », de « La Commune ».

La mise en valeur des biens communaux s'y est opérée en grande partie entre 1834 et 1863. Avant 1853, le lotissement a donné lieu à des formes semblables à celles qu'offrait déjà le terroir agricole : des lanières groupées en quartiers. Entre 1853 et 1863 (28), les vieilles terres de culture s'étendent vers l'ouest. La raideur des pentes de la vallée du Pouhon et — pour Chession — de celles de la vallée de la Lienne limite l'extension des terroirs cultivés. Dans cette direction, c'est-à-dire vers l'est, la mise en valeur ne s'opère que sur les étendues au relief plus calme : les terroirs cultivés acquièrent, de ce fait, une forme digitée. A cette époque, ce sont surtout des quartiers de parcelles rectangulaires qui voient le jour (et non plus des lanières), telle par exemple, à l'ouest du village, une zone actuellement occupée par la forêt (« Devant la Fange », « Devant le Cheneu »).

C'est au XIX^e siècle, et plus particulièrement en 1871-1872 (29), que les champs de Chevron présentent leur aspect de parcellaire laniéré le plus pur. Déjà à cette date pourtant apparaissent, çà et là, avec une mise en culture plus régulière, des pièces de terre rectangulaires, voire polygonales. Ces champs proviennent de la réunion des longues lanières (10 m de large, 200 à 250 m de long), composant jusqu'alors l'entière des grands quartiers des pâtures-sarts (30), quartiers en faisceau ou de forme arquée (31). Cette tendance au regroupement s'est de plus en plus accentuée avec la mise en herbe vers la fin du siècle dernier. Actuellement, ces quartiers sont formés de grands rectangles ou de parcelles massives qui, pour la plupart, ont été plantées de résineux.

Comme dans la commune de Lorcé, les défrichements du siècle dernier ont fait naître un parcellaire composé de rectangles : au nord-

(28) ARCHIVES DE L'ETAT à Liège, *doc. cité*, liasse 104.

(29) Voir les plans cadastraux de P.-C. POPP, *ouvr. cité*.

(30) « C'est-à-dire des pâtures extensifs cultivés tous les dix ou quinze ans et transformés au siècle dernier soit en culture, soit en forêts ». (F. DUSSART et Ch. CHRISTIANS, *Le paysage rural et ses transformations dans la commune de Halma*, *ouvr. cité*, p. 57).

(31) Un de ces quartiers arqués, de 350 m environ de corde, de largeur variant entre 75 m aux extrémités et 150 m au centre, groupe des lanières de quelque 10 m de largeur, parallèles à la pente.

ouest du village de Chevron notamment, des bruyères communales ont, en 1872, été mises en valeur sous cette forme (32).

La commune de Rahier (voir dans la figure 2, le parcellaire aux voisinages du village) présente un aspect analogue à celui du parcellaire de Lorcé. Après 1866, on y a boisé les bruyères (33).

III. — CONCLUSION

Au petit laniéré ardennais, quelque peu dégradé en polygones de consolidation près des hameaux et des villages, et situé à l'est de la crête de l'interfluve Ourthe-Amblève, on peut opposer le mélange de parcelles massives, de lanières — courtes le plus souvent — et de champs rectangulaires des communes occidentales. Ici le dessin parcellaire présente parfois une disposition en lames de parquet, à présent souvent assez confuse, mais d'aspect plus net en 1834, et encore en 1872.

L'habitat revêt lui aussi, nous l'avons vu, deux formes principales : de type condrusien plus lâchement aggloméré à l'ouest, des groupements en ordre serré à l'est de la haute surface boisée, où affleurent les roches très résistantes du Gedinien.

Ainsi, en étudiant les éléments les plus permanents du paysage rural, nous avons distingué deux compartiments dans la région considérée. Cette coupure correspond à celle faite entre l'habitat de type condrusien et celui de type ardennais (34), et aussi à deux régions géographiques distinctes (35).

La direction est-sud-est—ouest-nord-ouest de la limite tracée par M.A. Lefèvre (36), pour distinguer l'habitat concentré de celui de type village-nébuleuse, ne nous paraît pas justifiée à travers notre région, et cela même si nous tenons compte des nuances mentionnées dans le compartiment oriental.

L'exemple des sept communes montre toute la complexité des problèmes soulevés par les enquêtes de détail. Leur intérêt réside dans les nuances et les précisions qu'elles peuvent apporter aux études générales entreprises jusqu'à présent dans le domaine de l'habitat et du paysage rural.

(Séminaire de Géographie de l'Université de Liège).

(32) ARCHIVES DE L'ETAT à Liège, *doc. cité*, liasse 34.

(33) A cette date, la commune ne possédait que 82 ha de bois, contre 760 ha actuellement.

(34) F. DUSSART, *Geographie der ländlichen Siedlungsformen*, *ouvr. cité*, p. 13.

(35) ATLAS DE BELGIQUE, *publié par le Comité National de Géographie*, 1971, pl. 50A.

(36) *L'Habitat rural*, *ouvr. cité*, carte hors-texte. Comme le recommandait l'auteur, nous n'avons cependant jamais accordé à cette limite une localisation très précise.

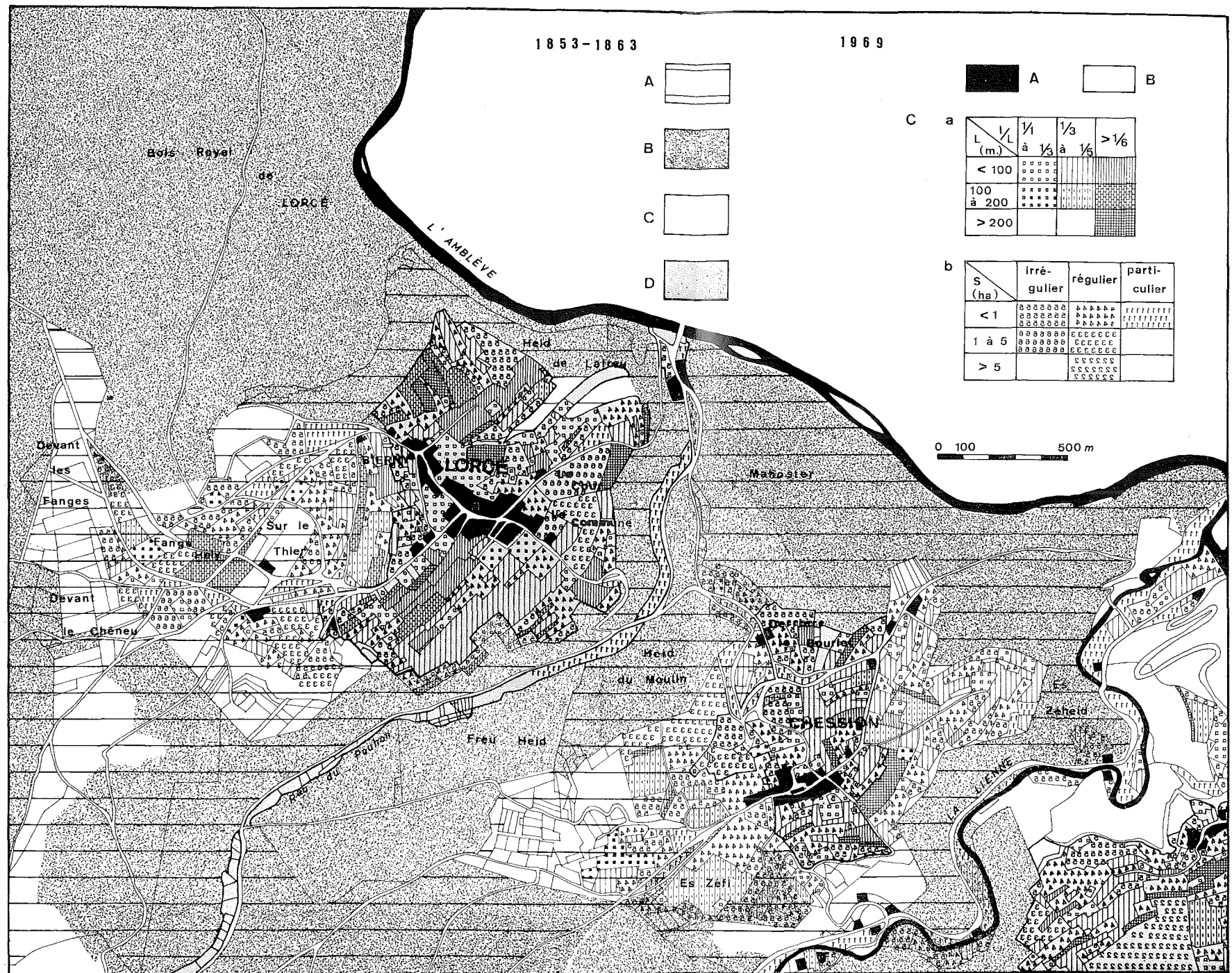


FIG. 6. — Le dessin parcellaire de la commune de Lorcé, 1853-1863. — A = biens communaux; B = bois; C = bruyères, fanges; D = terres cultivées.

1969. — A = parcelles bâties; B = bois; C = morphologie agraire : a = parcelles quadrangulaires; b = parcelles polygonales.

Les parcelles de même forme et de même superficie sont représentées par le même signe quand elles sont en culture en 1969; les surfaces actuellement sous couvert forestier ne